



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org



Région
BRETAGNE

Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 46 - 29 septembre 2007

Pêche et aquaculture en Bretagne : Un plan d'action régional résolument novateur

Dans le Notes et Arguments n° 38 du 23 mars 2007, nous avons eu l'occasion d'évoquer le grand dessein de la Région dans le domaine maritime. Une nouvelle étape a été franchie le 24 mai dernier, suite à l'adoption par notre assemblée d'un Plan d'action régional concernant la pêche et l'aquaculture. Fruit d'une large concertation avec les acteurs, il entend contribuer de manière efficace à la pérennité et au développement des activités de la filière des produits aquatiques, celle-ci concentrant en Bretagne près de 15 000 emplois directs et générant un produit financier d'un peu plus de 2 milliards d'€. En l'occurrence, la volonté de notre collectivité est d'offrir aux professionnels une réponse globale à leurs attentes, intégrant tout à la fois les dimensions sociale, environnementale, économique, et de gouvernance, – avec comme ultime objectif d'inscrire les secteurs impliqués dans une perspective de durabilité des hommes, de la ressource et des entreprises.

Quels sont les grands axes de ce plan d'action en matière sociale ?

Le but ici est d'abord de favoriser l'adéquation des formations aux besoins de la filière, notamment par l'entremise de la SREF. Il s'agit aussi de développer les dispositifs d'insertion professionnelle, et de communiquer sur les métiers afin d'en renforcer l'attractivité. Celle-ci dépend d'autre part du nécessaire effort qui doit être consenti de manière à améliorer les conditions de travail et de sécurité, – particulièrement à bord des navires. La Région soutiendra en outre, par le truchement de la Charte de progrès pour l'emploi de qualité, les entreprises intégrant les préoccupations sociales dans leur démarche de développement, et accompagnera résolument les initiatives prises par les femmes de professionnels, celles-ci participant largement à la bonne marche de ce secteur d'activité. Enfin, notre institution s'efforcera de promouvoir la collaboration entre scientifiques et acteurs de terrain, princi-

palement en facilitant le transfert et l'accompagnement technique.

Quelles mesures sont-elles envisagées sur le plan environnemental ?

La gestion durable des ressources et des milieux de production constitue plus que jamais un impératif absolu. A cet égard, la Région accompagnera les professionnels dans leurs efforts en faveur de la préservation du patrimoine collectif, notamment en soutenant leurs actions innovantes et divers programmes expérimentaux. D'autre part, le maintien des cultures marines en Bretagne dépend de la restauration de la qualité des eaux, en particulier littorales, et l'important investissement consenti par notre collectivité en la matière sera poursuivi. Nous favoriserons par ailleurs l'intégration environnementale des entreprises et places portuaires, ainsi que les efforts de mise aux normes. Enfin, nous contribuerons à l'amélioration des usages en mer et à terre, – entre autres en développant des dé-



marchés d'identification des produits (chartes de bonnes pratiques, éco-étiquetage...).

Comment agir efficacement en faveur de la performance des entreprises du secteur ?

L'une des grandes priorités en la matière consistera à conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes. A cet effet, la Région participera au développement des mécanismes d'aide dédiés. Elle encouragera la diffusion d'études sur le sujet, et promouvra les instruments d'observation, les dispositifs de conseil aux repreneurs, les outils financiers, fiscaux et juridiques d'accompagnement..., – l'objectif étant la préservation de la diversité des métiers et la croissance de l'emploi.

Dans le but d'améliorer la rentabilité et la performance des entreprises, notre collectivité soutiendra leurs actions de modernisation et de renouvellement des outils. Les mesures permettant de réaliser des économies d'énergie fossile seront d'autant plus appuyées qu'elles se traduisent en outre par un impact bénéfique sur l'environnement. Il conviendra aussi de soutenir la construction de navires génériques afin de contribuer au renouvellement des flottilles. Une attention toute particulière sera portée à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité à leur bord.

Quant à la modernisation et l'adaptation des entreprises aquacoles, elle passera par une mise aux normes réglementaires et l'établissement de mesures aqua-environnementales. Il est enfin envisagé l'élaboration d'un Plan régional de développement portuaire qui, associant autour de notre institution l'ensemble des partenaires impliqués, veillera à promouvoir la coopération entre les différents ports et leurs filières, de manière à parvenir à une complémentarité des équipements et services à l'échelle de la Bretagne.

Comment la Région compte-t-elle contribuer à la valorisation des ressources ?

La pérennité de ce secteur économique dépend bien sûr largement de sa capacité à évoluer vers davantage de valeur ajoutée. Il convient à cet égard d'accompagner les démarches de valorisation

des produits existants, de nouveaux produits et de co-produits.

L'organisation des marchés, dont l'optimisation s'avère indispensable, ainsi que les initiatives propices à l'émergence d'une véritable dynamique de filière doivent par ailleurs être encouragées. La maîtrise des effets découlant des aléas de production mérite également d'être renforcée, ce qui pourrait se traduire par la mise en place d'un outil de garantie et de gestion des risques, ainsi que par l'instauration de mesures visant à favoriser la planification des apports de la pêche. Un autre grand chantier consiste à améliorer l'image des produits de la mer, en promouvant des démarches d'identification ou en finançant des campagnes de communication.

Pourquoi la Région se montre-t-elle soucieuse d'œuvrer à la structuration des organisations professionnelles ?

Parce qu'au moyen d'une telle structuration, ces groupements seront en mesure de défendre plus efficacement les intérêts de leurs adhérents, et de jouer un rôle accru dans l'organisation d'une filière dont les liens, aujourd'hui, ne sont pas assez forts.

En l'espèce, la Région s'appliquera à encourager le développement de relations stratégiques entre les acteurs, – de nature à favoriser la mise en œuvre d'une politique de valorisation et de commercialisation des produits depuis le producteur jusqu'au consommateur. Il faut aussi promouvoir un véritable accompagnement technique de filière, qui se traduira en particulier par le renforcement des fonctions d'observation existantes, et le soutien aux missions de veille et de prospective répondant aux besoins des professionnels.

Notre institution considère enfin que les secteurs halieutiques et aquacoles constituent des éléments structurants en matière d'aménagement du territoire. Dans cette perspective, la problématique liée à l'aménagement des îles bénéficiera d'une attention particulière, – une question parmi d'autres qu'il reviendra bien évidemment au futur Etablissement public foncier régional de traiter.

